

Le 5 décembre 2007 FIN C

2 0 5 4 **Stratégie de pilotage de l'informatique dans le canton de Berne (stratégie informatique 2007)**



1. Le Conseil-exécutif prend acte du rapport du 29 novembre 2007 de la Direction des finances (FIN) et approuve la stratégie de pilotage de l'informatique dans le canton de Berne (stratégie informatique 2007). La stratégie informatique 2007 entre en vigueur le 5 décembre 2007.
2. La Direction des finances est chargée de mener, en collaboration avec la Conférence informatique cantonale (CIC), deux projets d'envergure cantonale visant à identifier le potentiel d'optimisation des domaines de l'informatique et des télécommunications suivants et à proposer les mesures nécessaires à sa concrétisation:
 - Projet A: domaines des télécommunications liés aux réseaux WAN et LAN et à la téléphonie;
 - Projet B: fourniture du matériel informatique de base (acquisition et exploitation)

Ces deux projets remplacent le concept d'évaluation des TIC mentionné au point 5 c) de l'ACE 1599 du 30 août 2006.
3. La Direction des finances est chargée de soumettre à l'approbation du Conseil-exécutif, durant le premier semestre 2009, les résultats des deux projets nommés au point 2 ainsi que les adaptations de la stratégie informatique 2007 susceptibles d'en découler.
4. Les arrêtés du Conseil-exécutif suivants sont abrogés, conformément à l'article 18 de la stratégie informatique 2007:
 1. ACE 4600 du 9 décembre 1992 „Informatikstrategie des Kantons Bern“ avec les trois annexes:

- Annexe 2: Grundzüge über die Informatikplanung und Projektabwicklung (ACE 4638/1992)
 - Annexe 3: Richtlinien betreffend Kommunikations-Standards
 - Annexe 4: Richtlinien für die Sprachkommunikation,
2. ACE 4638 du 9 décembre 1992 „Grundsätze über die Informatikplanung und Projektabwicklung“,
 3. ACE 2707 du 30 octobre 1996 „Einsatz und Organisation der Informatik in der kantonalen Verwaltung (Einsatzgrundsätze)“,
 4. ACE 3043 du 20 septembre 2000 „Informatikorganisation des Kantons Bern: Einsatzkonzept 2000“.

Aux Directions,
à la Chancellerie d'Etat et
au Contrôle des finances

Certifié exact

Le chancelier:

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. P. J.', written in a cursive style.